



BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 17 AVRIL 2018



PROCES VERBAL N°4

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 AVRIL 2018
à Thouars – Centre Prométhée
Date de la convocation : 11 AVRIL 2018

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : **42**

Présents : 26

Excusé avec procuration : /

Absents : 16

Votants : 26

Secrétaire de la séance : M. MILLE Christian.

Présents : Vice-Présidents : MM. BONNEAU, DORET, MORICEAU R, SINTIVE, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, BLOT, PINEAU, CHARRE, GIRET et Mme ARDRIT - Délégués : MM. GREGOIRE, SAUVETRE, DECHEREUX, BAPTISTE, ROCHARD Ch, MEUNIER, MILLE, PETIT, BOULORD, Mmes GELEE, GRANGER, MM. NERBUSSON, COCHARD et FERJOU.

Excusés avec procuration : /

Absents : Mme ENON, MM. ROCHARD S, BIGOT, PAINEAU, Mmes RENAULT, BABIN, MM. MORICEAU Cl, BREMAND, DUHEM, COLLOT, RAMBAULT, Mmes RIVEAULT, ROUX, MM. HOUTEKINS, FOUCHEREAU et DUGAS.

En l'absence de Monsieur le Président, excusé, la séance est présidée par M. André BEVILLE, Premier Vice-Président.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

3) - Ressources Financières (RF) :

BC.2018-04-17-RF01 - Contribution solidaire SAGE du Thouet.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES

1) - Conservatoire à rayonnement intercommunal (C) :

BC.2018-04-17-C01 - Convention avec la SEAM pour l'attribution d'une aide à l'achat de partitions.

2) - Lecture Publique (LP) :

BC.2018-04-17-LP01 - Réseau lecture - Demande de subvention départementale pour le festival "vibrations".

III - PÔLE SPORTS - EDUCATION ET JEUNESSE

1) - SPORTS (S) :

BC.2018-04-17-S01 - Règlement intérieur et tarification des droits d'adhésion à l'Ecole des Sports Intercommunale pour la rentrée de septembre 2018.

BC.2018-04-17-S02 - Règlement intérieur et tarification des droits d'adhésion à Vac'En Sports à partir du 3 septembre 2018.

BC.2018-04-17-S03 - Tarification Sports Seniors / Plateau de musculation du complexe sportif de Sainte-Verge.

BC.2018-04-17-S04 - BDT. Grille tarifaire des produits vendus au kiosque pour la saison estivale 2018.

BC.2018-04-17-S05 - BDT. Tarification pour l'accès à l'équipement pour la période du 1er juin 2018 au 30 septembre 2018.

BC.2018-04-17-S06 - Convention et tarification de location des équipements sportifs communautaires pour les saisons sportives 2018-2019 et 2019-2020.

V - PÔLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

3) - Energie (E) :

BC.2018-04-17-E01 - Vente des Certificats d'Economie d'Energie.

BC.2018-04-17-RF01 - RESSOURCES FINANCIERES - CONTRIBUTION SOLIDAIRE SAGE DU THOUET.

Depuis 2012, l'élaboration du SAGE THOUET, document de planification de la gestion de l'eau sur le bassin du Thouet, est portée par le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Une partie de l'autofinancement du SAGE est possible grâce aux participations des collectivités situées sur le bassin versant mais non couvertes par les structures porteuses.

Depuis 2014, la Communauté de Communes du Thouarsais participe financièrement à l'élaboration du SAGE sous forme d'une contribution solidaire (642,65 € en 2018 pour la CCT) pour son territoire hors SMVT à savoir "l'ex" Saint-Varentais.

La convention signée en 2014 pour fixer les conditions de cette contribution solidaire est arrivée à expiration.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de renouveler les termes de la convention à compter de 2018,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention jointe en annexe.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-04-17-C01 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL - CONVENTION AVEC LA SEAM POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACHAT DE PARTITIONS.

Code nomenclature FAST : 8.9

Le Conservatoire de Musiques et de Danses a sollicité la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique) pour l'attribution d'une subvention destinée à l'achat de partitions.

La SEAM, à l'étude du dossier, a répondu positivement à cette sollicitation pour un montant de 2 100 € soit 66 % du budget d'acquisition de partitions du Conservatoire.

A cet effet, il convient de valider cette demande de subvention et d'accepter la convention de financement jointe en annexe précisant que cette aide sera versée en une seule fois à réception de la totalité des factures du budget déclaré.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver cette délibération,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-04-17-LP01 - LECTURE PUBLIQUE - RESEAU LECTURE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE FESTIVAL "VIBRATIONS".

Le Département des Deux-Sèvres, via la Médiathèque Départementale, a lancé un appel à projets en 2018 pour le lancement d'une nouvelle manifestation culturelle dans les bibliothèques appelée "Vibrations".

Ce festival a pour objectif de mettre en valeur l'offre musicale des médiathèques, en créant une dynamique sur une dizaine de structures du Département.

La médiathèque de Thouars a répondu à cet appel à projets en proposant un partenariat avec le festival Terri'Thouars Blues pour accueillir deux temps forts le 24 mars 2018 : une table ronde autour du thème "Jeunes musiciens, comment vous faire connaître ?" et un concert dans le cadre des *offs* du festival.

Coût total de l'opération pour la CCT : 550 € TTC.

La subvention départementale s'établit sur 50 % des montants du projet. La Communauté de Communes du Thouarsais sollicite donc une subvention de 275 €.

Le versement sera effectué après envoi d'une notification ou facture par la Communauté de Communes du Thouarsais pour paiement par virement.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets "Vibrations",
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et de signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018.04.17-S01 – SPORTS – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHESION A L'ÉCOLE DES SPORTS INTERCOMMUNALE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2018.

Le dispositif École des Sports Intercommunale permet aux enfants de 4 à 7 ans :

- de développer l'activité motrice, la coordination, l'équilibre lors de pratiques sportives ;
- de se sociabiliser pour les plus petits ;
- de découvrir les activités intercommunales à un prix abordable.

Ces animations sont encadrées par des éducateurs qualifiés du Guichet Unique Sportif complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Les séances sportives se dérouleront en 2018-2019 selon les modalités suivantes :

- Lundi 16 h 30 -18 h 00 à Bouillé-Loretz pour les enfants de 4/7 ans
- Mardi 16 h 30 -18 h 00 au complexe sportif pour les enfants de 6/7 ans
- Mercredi 16 h 30 -18 h 00 au complexe sportif pour les enfants de 4/5 ans
- Samedi 10 h 00 -11 h 30 à Saint-Varent pour les enfants de 4/5 ans
- Samedi 10 h 00 -11 h 30 au complexe sportif pour les enfants de 4/7 ans

Dans ce cadre, un règlement intérieur ci-joint est établi pour valider les principes de fonctionnement de l'École des Sports.

Le droit d'adhésion s'élève pour l'année 2018-2019 :

ÉCOLE DES SPORTS		
	TARIFS 2017-2018 En €	TARIFS 2018-2019 En €
Inscription à l'année	22	22,50

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 "Sport/Éducation/Jeunesse" en date du 21 mars 2018,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la tarification à l'École des Sports Intercommunale pour la rentrée 2018-2019 : augmentation de 2 % (arrondis au centime d'euro le plus proche)
- d'approuver le règlement intérieur,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-04-17-S02- SPORTS - REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFICATION DES DROITS D'ADHESION A VAC' EN SPORTS A PARTIR DU 03 SEPTEMBRE 2018.

Il est rappelé que le dispositif "Vac' En Sports" est accessible aux enfants du territoire âgés de 8 à 14 ans. Ces animations ont pour objectif de s'essayer sur de nombreuses activités sportives et de participer à la motivation de

poursuivre l'activité au sein d'une association. Elles varient selon les saisons sur les sites sportifs existants et permettent un maillage du territoire cohérent quant à l'accueil des enfants de la Communauté de Communes du Thouarsais.

L'encadrement des activités est assuré par les éducateurs sportifs du Guichet Unique Sportif complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

Vac' En Sports fonctionne :

- durant les vacances scolaires de février, avril, novembre : tous les après-midis de 13h30 à 17h30 ;
- durant les vacances de juillet, août : tous les après-midis de 13h30 à 17h30 et le vendredi matin de 9h à 12h.

Un droit d'adhésion a été prévu pour être accessible au plus grand nombre. Celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

VAC EN SPORTS CE TARIF RENTRERA EN VIGUEUR AU 03/09/2018					
TRANCHE	BAREME SUR L'IMPOT BAREME 14	2018 TARIFS Pour 1 après-midi en €	Proposition 3/09/18 TARIFS Pour 1 après-midi en €	2018 TARIFS SEMAINE (5 après-midi) en €	Proposition 3/09/18 TARIFS SEMAINE (5 après-midi) en €
1	< ou = 500 €	3,20	3,30	12,60	13,20
2	501 à 1 000€	4,20	4,30	16,80	17,20
3	1 001 € et +	5,20	5,30	20,80	21,20

Vu l'avis favorable de la Commission 2 "Sports/Éducation/Jeunesse" en date du 21 mars 2018,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la grille tarifaire de Vac'En Sports à partir du 3 septembre 2018 : augmentation générale sur les tarifs de 2 % (arrondis au centime d'euro le plus proche),
- d'approuver le règlement intérieur.
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-04-17-S03 – SPORTS – TARIFICATION SPORT SENIORS / PLATEAU DE MUSCULATION DU COMPLEXE SPORTIF DE SAINTE VERGE.

Le dispositif "Sport seniors" est animé par des éducateurs sportifs qualifiés. Il a été mis en place en 2008. Ces animations ont pour objectif de sortir de l'isolement et de venir partager un moment de convivialité.

Les activités sont organisées sous forme d'atelier :

- d'équilibre,
- d'endurance,
- de coordination «prévention des chutes»,
- de stimulation musculaire «prévention des maladies cardio-vasculaires».

Ces animations se déroulent :

Le lundi à Sainte-Verge (au complexe sportif) de 14h30 à 15h30.

Le mardi à Argenton-l'Eglise (à la salle des fêtes) de 14h30 à 15h30.

Le jeudi à Saint-Varent (gymnase) de 14h15 à 15h15.

Le plateau de musculation est toujours conservé au sein du complexe sportif. Ce dernier est réservé aux associations sportives qui souhaitent en bénéficier. Selon le souhait des associations et selon le planning de réservation de ce plateau, chacun peut réserver un créneau par semaine, encadré par un de leurs éducateurs sportifs.

Un droit d'adhésion a été prévu pour être accessible au plus grand nombre. Celui-ci sera sollicité lors des inscriptions et s'établira selon la tarification suivante :

SPORT SENIORS		
	TARIFS 2017-2018 en €	Proposition TARIFS 2018-2019 en €
10 séances (sport séniors)	44,5	45,5
PLATEAU MUSCULATION		
mise à disposition des associations sportives (1 créneau spécifique / semaine)	92	94

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 "Sport/Éducation/Jeunesse" en date du 21 mars 2018,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la grille tarifaire Sport seniors et mise à disposition du plateau de musculation auprès des associations sportives pour la saison sportive 2018-2019 : augmentation générale sur les tarifs de 2 % (arrondis au centime d'euro le plus proche)
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-04-17-S04 - SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" - GRILLE TARIFAIRE DES PRODUITS VENDUS AU KIOSQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2018.

Pour rappel, depuis l'ouverture des Bassins du Thouet, chaque été, nous proposons un service supplémentaire au sein de notre équipement (confiseries, glaces, etc.).

Pour la saison estivale 2018, nous renouvelons cette prestation en faisant évoluer la carte (salades composées, croque monsieur etc.).

Il convient donc de mettre en place une grille tarifaire à cet effet. Par mesure de simplification, les tarifs indiqués ci-dessous ont été harmonisés selon les produits :

KIOSQUE				
PRODUITS	TARIFS 2017 HT En €	TARIFS 2017 TTC En €	Proposition Tarifs 2018 HT En €	Proposition Tarifs 2018 TTC En €
TVA 5,5 %				
Boisson sucrée	1,42	1,50	1,42	1,50
Eau (50cl)	0,47	0,50	0,47	0,50
Sachet de chips	1,90	2,00	1,90	2,00
Crème glacée (petit format)	0,95	1,00	0,95	1,00
Crème glacée (moyen format)	1,42	1,50	1,42	1,50
Crème glacée (grand format)	1,90	2,00	1,90	2,00
Crème glacée (magnum)	2,37	2,50	2,37	2,50
Crème glacée (très grand format)			3,32	3,50
TVA 10 %				
Cocktail et smoothie	3,18	3,50	3,18	3,50
Boisson chaude	0,91	1,00	0,91	1,00
Viennoiserie (petite)	1,36	1,50	0,91	1,00
Viennoiserie (moyenne)	2,27	2,50	1,90	2,00
Viennoiserie (grande)			2,70	3,00
Panini nutella			3,18	3,50
Croque Monsieur			3,18	3,50
Hot dog			3,60	4,00
Formule enfant : 1 croque Monsieur + 1 cornetto ou 1 beignet)			3,60	4,00
Cheese Burger			4,09	4,50
Sandwich – Panini	5,00	5,50	4,50	5,00
Salade composée (chèvre, poulet...)	5,00	5,50	5,45	6,00
Panini ou salade + dessert + Boisson	5,45	6,00	6,30	7,00
TVA 20 %				
Confiseries (barres sucrées et bonbons)	0,83	1,00	0,83	1,00

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la grille tarifaire des produits vendus au kiosque pour la saison estivale 2018,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-04-17-S05 – SPORTS - ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" - TARIFICATION POUR L'ACCES A L'EQUIPEMENT POUR LA PERIODE DU 1er JUIN 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2018.

Pour rappel, depuis l'ouverture des Bassins du Thouet, des tarifs ont été établis en fonction des saisons (hiver-été). La délibération du 19 septembre 2017 actait la tarification pour l'accès à l'équipement pour la période du 1er octobre 2017 au 31 mai 2018.

Pour l'été 2018, il est proposé, uniquement pour les entrées "accès aux bassins", de retenir la même proposition tarifaire que celle appliquée à l'été 2017.

Pour les autres prestations (voir ci-dessous), la tarification sera identique à celle de la période hivernale (octobre 2017 à mai 2018) :

- Animations aquatiques
- Apprentissage/perfectionnement
- Jardin aquatique/bébé nageurs
- Remise en forme sèche (fitness + cardio)
- Remise en forme humide (sauna + hammam + douches émotionnelles + bassin)
- Remise en forme sèche et humide
- Utilisation horaire bassin
- Utilisation horaire collèges et lycées
- Formule anniversaire/animation.

Il convient de préciser que les entrées piscine et autres activités mises en place au sein des bassins ne sont pas assujetties à la TVA, seules sont concernées par l'assujettissement à la TVA les activités hors bassins.

Les tarifs comprenant des formules incluant des activités assujetties et des activités non assujetties sont assujetties à la TVA de la manière suivante :

- Tarif CE 100 entrées adultes + sauna/hammam : assujettissement sur 5 % du montant HT
- Tarifs remise en forme humide/accès bassin ludique : assujettissement sur 5 % du montant HT
- Tarifs remise en forme sèche et humide/accès bassin ludique : assujettissement sur 15 % du montant HT

Les tarifs d'accès à l'espace aquatique "Les Bassins du Thouet" pour la période du 1er Juin 2018 au 30 septembre 2018 sont définis comme suit :

TARIFICATION POUR L'ESPACE AQUATIQUE "LES BASSINS DU THOUET" VALABLE du 1^{er} Juin au 30 septembre 2018

* Adulte : + de 16 ans

** Enfant : 3 à 16 ans

*** accès à tous les équipements (sauna-hamman-douches + bassin)

Centres de loisirs du Thouarsais : 1 entrée accompagnateur gratuite pour 10 enfants

CONTRÔLE ACCÈS (ABONNEMENT)	Eté 2017	Propositions été 2018	TOTAL HT
1 bracelet	5,00	5,00	
ACCES BASSINS			
1 entrée adulte *	5,30	5,30	
5 entrées adultes*	25,20	25,20	
10 entrées adulte *	47,90	47,90	
100 entrées adultes - CE (bassins)	431,50	431,50	
100 entrées adultes *** - CE (sauna/hammam/douches + bassins)	500,00	500,00	476,19
1 entrée enfant **	3,50	3,50	
5 entrées enfants **	16,60	16,60	
10 entrées enfant **	32,20	32,20	
100 entrées enfants CE **	310,00	310,00	
enfant moins de 3 ans	gratuit	gratuit	
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	3,80	3,80	
1 entrée centre de loisirs	3,10	3,10	
carte horaire 25 h	88,70	88,70	
carte horaire 50 h	165,20	165,20	
SEANCES ANIMATIONS			
1 séance	8,00	8,20	
5 séances	38,00	38,80	
10 séances	72,00	73,50	
APPRENTISSAGE - PERFECTIONNEMENT			
1 séance	8,00	8,20	
10 séances (balisage de 6 semaines)	70,00	71,50	
JARDIN AQUATIQUE / BEBES NAGEURS			
1 séance	4,50	4,60	
10 séances	43,00	44,00	
Forfait annuel	120,00	122,50	
REMISE EN FORME SECHE (FITNESS / CARDIO)			
1 séance	5,50 €	5,60	4,67
10 séances	49,50 €	50,50	42,08
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	4,30 €	4,40	3,67
abonnement mensuel	46,20 €	47,00	39,17
abonnement trimestriel	121,00 €	123,50	102,92
abonnement annuel	330,00 €	337,00	280,83
abonnement annuel matin	140,00 €	143,00	119,17
abonnement enfant	108,00 €	110,00	91,67
REMISE EN FORME HUMIDE (SAUNA / HAMMAM / DOUCHES EMOTIONNELLES) + BASSIN LUDIQUE			
1 entrée***	6,00 €	6,20	5,39
10 entrées***	54,00 €	55,00	47,83
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants***	5,00 €	5,10	4,43

REMISE EN FORME (SECHE ET HUMIDE) + BASSIN LUDIQUE			
1 séance	7,70 €	8,00	6,96
10 séances	69,30 €	70,70	61,48
1 entrée demandeurs d'emploi, étudiants	6,70 €	6,90	6,00
abonnement mensuel	66,00 €	67,30	58,52
abonnement trimestriel	154,00 €	157,00	136,52
abonnement annuel	385,00 €	392,70	341,48
abonnement annuel matin	190,00 €	193,00	167,83
UTILISATION HORAIRE - BASSIN			
2 lignes d'eau de 25m sur 2m50	40,00 €	40,00	
bassin complet	80,00 €	80,00	
UTILISATION HORAIRE COLLEGES ET LYCEES			
bassin complet	40,00 €	40,00	
FORMULE ANNIVERSAIRE			
par personne	10,00 €	10,00	
formule Animation	10,00	10,00	
nocturne adulte* à partir de 19h00	5,00	4,00	
nocturne enfant** à partir de 19h00	3,00	3,00	
forfait famille (2 adultes + 3 enfants maximum)	12,60	15,60	
forfait famille samedi et dimanche après midi	10,50		
TARIF EXCEPTIONNEL (TRAVAUX/ARRET TECHNIQUE)	X	4,00	
TARIF EXCEPTIONNEL (TRAVAUX/ARRET TECHNIQUE)	X	3,00	

Le remboursement des entrées, séances ou abonnements pourra être sollicité en cas de maladie ou de déménagement sur présentation d'un justificatif.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 "Sports/Education/Jeunesse du 21 Mars 2018,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la nouvelle grille de tarification pour l'accès à l'espace aquatique "les Bassins du Thouet" valable du 1er Juin 2018 au 30 septembre 2018,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-04-17-S06 – SPORTS – CONVENTION ET TARIFICATION DE LOCATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES POUR LES SAISONS SPORTIVES 2018-2019 ET 2019-2020.

La Communauté de Communes du Thouarsais met à disposition des associations, des comités départementaux, régionaux ou autres organismes extérieurs ses équipements sportifs pour l'organisation de stages sportifs, de manifestations sportives ou autres évènements. Cette mise à disposition s'effectue au travers d'une convention relative aux modalités de location de ces équipements. Pour rappel, les clubs sportifs de la Communauté de Communes du Thouarsais qui utilisent ces mêmes équipements conservent le principe de gratuité.

Le Bureau Communautaire est donc invité à se prononcer sur la nouvelle grille de tarification de location des équipements sportifs communautaires ci-jointe (augmentation de 2 % proposée par les membres de la commission 2 réunie le 21 mars dernier) et à valider la convention relative aux modalités de location.

Les tarifs ci-dessous entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2018 et jusqu'au 31 août 2020.

DESIGNATION	½ journée (3 h max.) (tarifs TTC)	Journée (tarifs TTC)	1 à 3 jours (tarifs TTC)	4 à 7 jours (tarifs TTC)
<u>Complexe sportif de Sainte Verge</u>				
Grande salle	51,00 €	80,50 €	110,50 €	213,00 €
Gymnastique	43,00 €	69,00 €	95,00 €	175,50 €
Dojo	43,00 €	69,00 €	95,00 €	175,50 €
Danse	31,50 €	52,00 €	74,00 €	138,00 €
<u>Gymnase du Château de Thouars</u>				
Grande salle	43,00 €	69,00 €	95,00 €	175,50 €
Dojo	31,50 €	52,00 €	74,00 €	138,00 €
<u>Salle omnisports Jean Rostand de Thouars</u>				
Grande salle	43,00 €	69,00 €	95,00 €	175,50 €
Gymnastique	31,50 €	52,00 €	74,00 €	138,00 €
<u>Salle omnisports de Saint Varent</u>				
Grande salle (nouvelle salle)	51,00 €	80,50 €	110,50 €	213,00 €
Grande salle (ancienne salle)	43,00 €	69,00 €	95,00 €	175,50 €
<u>Salle omnisports de Bouillé Loretz</u>				
Grande salle	43,00 €	69,00 €	95,00 €	175,50 €
<u>Guichet unique sportif de Sainte Verge</u>				
Salle de réunions	31,50 €	52,00 €	83,50 €	161,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission n°2 "Sports/Education/Jeunesse" réunie le 21 mars 2018,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver la convention ainsi que la tarification de location des équipements sportifs communautaires à compter de la rentrée sportive de septembre 2018,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

BC.2018-04-17-E01 - ENERGIE – VENTE DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE.

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), créé en 2006, repose sur une obligation des vendeurs d'énergie (les obligés) de faire réaliser des économies d'énergie. Ainsi, ils doivent promouvoir activement l'efficacité énergétique, notamment auprès des collectivités territoriales. Ces CEE correspondent à l'économie d'énergie théorique obtenue après des travaux de performance énergétique portant sur l'enveloppe et les équipements des bâtiments.

Une fois les travaux effectués, ces CEE sont déposés sur le registre national des Certificats d'Economie d'Energie (RNCEE), matérialisé sur le site internet emmy.fr. Lorsqu'ils sont validés par l'État, les CEE peuvent être valorisés auprès des vendeurs d'énergie selon des cotations régulièrement actualisées. L'obligé intéressé propose un prix en cts €/kWh cumac (l'unité des CEE) valable seulement trois jours.

Dans le cadre de la rénovation de l'Office du Tourisme et du Pôle Santé de Oiron en 2012, la Communauté de Communes du Thouarsais a déposé sur son compte EMMY un volume de CEE de 2 066 560 kWh cumac. Actuellement, après plusieurs mois de hausse, le cours des CEE est particulièrement favorable. Il est donc intéressant de solder le volume CEE de la CCT dont le bénéfice servira à couvrir les dépenses liées à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Il est ainsi proposé au Bureau Communautaire :

- de mettre en vente le solde actuel des CEE de la Communauté de Communes du Thouarsais ;
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens, à valider une offre financière et à signer toutes les pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.